



REGISTRE DES DELIBERATIONS BUREAU SYNDICAL Séance du 16 Septembre 2026 BS 2026 25

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de septembre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le neuf septembre deux mille vingt-six, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 12
- Quorum : 7

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 11
- Nombre de pouvoirs : 0
- Nombre de votants : 11

Etaient présents :

Membres du Bureau syndical	Informations
BROUSSARD Didier, CC du PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT GILDAS DES BOIS	
CAUDAL Claude, CA de PORNIC AGGLOMERATION PAYS DE RETZ	
CHARBONNIER Raymond, CC SUD ESTUAIRE	Départ à partir du point 7
CLAVIER Régis, CA de REDON	
DERANGEON Mickaël, CC SUD RETZ ATLANTIQUE	Départ à partir du point 7
GALIVEL Patrick, Collège électoral de CHATEAUBRIANT-DERVAL	
GREGOIRE Jean-Luc, CC de NOZAY	
LAUNAY Frédéric, SAEP VIGNOBLE-GRANDLIEU	
MILLET Frédéric, CC du PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT GILDAS DES BOIS	
TAILLANDIER Yves, Collège électoral d'ESTUAIRE et SILLON	
THIBAUD Denis, SAEP VIGNOBLE-GRANDLIEU	

S'était excusé parmi les délégués :

Membres du Bureau syndical
PRAUD Jacques, CC du PAYS D'ANCENIS

BS_2026_25 MODIFICATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME DE TRAVAUX ANNUEL 2026

Lors de sa réunion du 17 juin 2026, le Bureau syndical a modifié la tranche 2 du programme de travaux 2026 portant ainsi son montant à 2 144 500 € HT.

D'autres demandes ayant été formulées, il est proposé de compléter la tranche n°2 par les opérations ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	Dts	Estimation en € HT	Observations
GRAN	LE BIGNON	Rue des Sorinières	-	18	40 000	La Commune porte un aménagement de voirie. La conduite sous l'aménagement présente des fragilités : 1 fuite branchement en 2015, 1 fuite sur équipement hydraulique et/ou raccords, 1 fuite sur collier en 2026. Il est proposé de renouveler les colliers de branchements.
GRAN	CORCOUE-SUR-LOGNE	Rue du 11 Novembre	85	0	15 000	Extension de réseau en PEHD 63 pour alimenter la station d'épuration de la Bénate.
RETZ	CHAUVE	Rue de Saint Père en Retz	-	-	18 000	La Commune de CHAUVE présente un déficit important de sa défense incendie, y compris dans le bourg, liée notamment à une sectorisation importante de la commune. La mise en place d'un débitmètre de sectorisation sur le tronçon en PVC de diamètre 140 datant de 2022 permettrait d'améliorer considérablement la défense incendie rendant les PI du centre-ville conformes.
VGNB	DIVATTE-SUR-LOIRE	Rue des Acacias	-	-	1 000	Tamponnage d'une canalisation (PVC 90 de 1970, avec une fuite en 2022) qui n'est plus utilisée, préalablement à un aménagement de voirie.
VGNB	LE LOROUX-BOTTEREAU	Rue d'Anjou	-	-	1 000	Tamponnage d'une canalisation qui n'est plus utilisée, préalablement à l'aménagement de voirie et de la salle polyvalente.
VGNB	LA BOISSIERE-DU-DORE	Les Hautes Faux	155	9	60 000	Par anticipation d'une réfection de voirie prévues par le département en 2027, intervention sur conduites présentant trois fuites sur canalisation en 2019, 2022, 2026 : - Renouvellement d'une canalisation en amiante-ciment diamètre 100 datant de 1970 sur 35 mètres. - Renforcement d'une canalisation en PVC diamètre 63 datant de 1990 sur 120 mètres, par une canalisation en PVC diamètre 110 sur 155 mètres.
LAME	CHATEAUBRIANT	Rues Dunant et Clémenceau	330	28	140 000	Les aménagements de voirie sur la Rue H. Dunant (120ml) créent une opportunité de travaux. Renouvellement de 330ml de canalisation Ø100 Fonte de 1953, avec 1 fuite en 2025. Renouvellement par un Ø125 PEHD.
					275 000	Total

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2026 :

Territoires	Bureau syndical du 05/11/2025 (€ HT)	Bureau syndical du 10/12/2025 (€ HT)	Bureau syndical du 28/01/2026 (€ HT)	Bureau syndical du 18/02/2026 (€ HT)	Bureau syndical du 17/06/2026 (€ HT)	Bureau syndical du 16/09/2026 2026 (€ HT)	Total (€ HT)
ANCENIS				340 000			340 000
CAMPBON - SILLON	670 000	40 000		340 000	65 000		1 115 000
GRANDLIEU					12 000	55 000	67 000
NORT-SUR-ERDRE		50 000					50 000
PAYS DE LA MEE					50 000	140 000	190 000
PAYS DE RETZ			14 500			18 000	32 500
PONTCHÂTEAU – ST GILDAS				75 000			75 000
GUÉMENÉ	100 000		20 000		112 000		232 000
CCSE				24 000	10 000		34 000
VAL SAINT MARTIN							
VIGNOBLE		60 000		72 000	90 000	62 000	284 000
TOTAL	770 000	150 000	34 500	851 000	339 000	275 000	2 419 500

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau syndical est invité à délibérer afin :

- **D'APPROUVER** la modification du programme de travaux 2026 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant 275 000 € HT,
- **DE PRÉCISER** que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2026 est de 2 419 500 € HT,
- **D'AUTORISER** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical CS_2026_28 en date du 05 juin 2026 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Vu la délibération du Bureau syndical BS_2025_47 du 5 novembre 2025 relative à la modification de la tranche 2 du programme 2026,

Vu la délibération du Bureau syndical BS_2025_51 du 10 décembre 2025 relative à la modification de la tranche 2 du programme 2026,

Vu la délibération du Bureau syndical BS_2026_02 du 28 janvier 2026 relative à la modification de la tranche 2 du programme de travaux annuel 2026

Vu la délibération du Bureau syndical BS_2026_13 du 18 février 2026 relative à l'approbation de la tranche 1 du programme de travaux annuel 2027,

Vu la délibération du Bureau syndical BS_2026_21 du 17 juin 2026 relative à l'approbation de la tranche 2 du programme de travaux annuel 2026,

Après en avoir délibéré,

<u>PRESENTS</u>	<u>VOTANTS</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMES</u>
11	11	11	0	0	11

LE BUREAU SYNDICAL DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification du programme de travaux 2026 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant 275 000 € HT,
- **DE PRÉCISER** que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2026 est de 2 419 500 € HT,
- **D'AUTORISER** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président,


Yves Taillandier
Atlantic'eau - 4eme
Vice-Président
1 oct. 2026

Yves TAILLANDIER


Frédéric Millet
Président d'Atlantic'eau
30 sept. 2026



Frédéric MILLET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr